



Municipalité de  
*Saint-Ferréol-les-Neiges*

# AVIS PUBLIC

## SÉANCE DU CONSEIL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le Conseil municipal a adopté une résolution #18-223 modifiant l'horaire de deux séances ordinaires de l'année 2018. Les séances du Conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que**, les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

ANCIENNE DATE	NOUVELLE DATE
Lundi, 6 Août	Lundi, 13 Août
Lundi, 1 <sup>er</sup> Octobre	Mardi, 2 Octobre

- **Que**, le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le  
6 juillet 2018

**Avis numéro : 2018-49**

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 6 juillet 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 6 juillet 2018.



---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier